Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-200076776-20230322-CA23-16-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/03/2023

Seine Normandie AGGLOMÉRATION

CIAS

Délégués :	
En exercice :	23
Présents :	13
Pouvoirs :	4
Votants :	17
Suffrages exprimés :	17
Ont voté pour :	17
Ont voté contre :	0
Abstentions :	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

****

Conseil d'administration du 22 mars 2023

****

DELIBERATION N°CA/23-16
- Ressources humaines et organisation de travail -

Tableau des effectifs

Les membres du Conseil d'administration, légalement convoqués le 17 mars 2023, se sont réunis lors de la séance du Conseil du Centre Intercommunal d'Action Sociale sous la Présidence de Madame Pieternella COLOMBE, le 22 mars 2023 à 18h30.

Etaient présents : Pieternella COLOMBE, Geneviève CAROF, Catherine DELALANDE, Annick DELOUZE, Evelyne HORNAERT, Pascal LEHONGRE, Jocelyne RIDARD, Sophie AROUET, Stéphanie BARDIN, Sylvie GOULAY, Nicole LELARGE-TORILLEC, Béatrice MOREAU, Chantal SIMONETTI

Absents : Rémi FERREIRA, Martine VANTREESE, Philippe CLERY-MELIN, Jan-Cédric HANSEN

Absents excusés : Frédéric DUCHÉ, Catherine MIKLARZ

Pouvoirs : Guy BURETTE donne pouvoir à Pieternella COLOMBE, Yves ETIENNE donne pouvoir à Evelyne HORNAERT, Céline MIRAUX donne pouvoir à Pascal LEHONGRE, Gilles ROYER donne pouvoir à Annick DELOUZE

Délibération

Le conseil d'administration du centre intercommunal d'action sociale de Seine Normandie Agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DÉLE/BCLI/2019-59 du 30 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération ;

Vu la délibération n°CC/17-269 du 28 septembre 2017, portant création du centre intercommunal d'action sociale de SNA ;

Vu l'avis du comité social territorial en date du 16 mars 2023.

Vu le rapport de présentation du Président ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'adopter le tableau des effectifs permanents joint en annexe, à compter du 1er mars 2023.

Article 2 : En vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Article 3 : La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Trésorier.

Article 4 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait en séance les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Pour le Président, par délégation,
La Vice-présidente,

Pieternella COLOMBE

CIAS - Tableau des effectifs CST du 16/03/2023

Filière	Grade	Cat.	Temps de travail	Postes inscrits	Postes proposés	Postes pourvus	Postes vacants	Temps de travail	Poste créés	Postes pourvus
									en ETP	
ADMINISTRATIVE	Attaché	A	TC	3	3	2	1	35	3,00	2,00
	Rédacteur principal 1ère classe	B	TC	1	1	0	1	35	1,00	0,00
	Rédacteur principal 2ème classe	B	TC	1	1	0	1	35	1,00	0,00
	Rédacteur	B	TC	3	2	0	2	35	3,00	0,00
	Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	TC	2	2	2	0	35	2,00	2,00
	Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	TC	2	2	2	0	35	2,00	2,00
	Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	TNC 28/35	1	1	1	0	28	0,80	0,80
	Adjoint administratif	C	TC	4	3	2	1	35	4,00	2,00
TECHNIQUE	Adjoint technique principal de 1ère classe	C	TNC 18,47/35	1	1	0	1	18,47	0,53	0,00
SOCIALE	Psychologue classe normale	A	TNC 14/35	1	1	1	0	14	0,40	0,40
	Conseiller socio-éducatif	A	TC	1	1	1	0	35	1,00	1,00
	Assistant socio-éducatif	A	TC	2	2	1	1	35	2,00	1,00
	Agent social principal de 1ère classe	C	TC	10	10	8	2	35	10,00	8,00
	Agent social principal de 1ère classe	C	TNC 30/35	1	1	1	0	30	0,86	0,86
	Agent social principal de 2ème classe	C	TC	20	17	15	2	35	20,00	15,00
	Agent social principal de 2ème classe	C	TNC 30/35	5	5	4	1	30	4,29	3,43
	Agent social principal de 2ème classe	C	TNC 23.25/35	4	3	2	1	23,25	2,66	1,33
	Agent social principal de 2ème classe	C	TNC 18.47/35	3	3	3	0	18,47	1,58	1,58
	Agent social principal de 2ème classe	C	TNC 11,5/35	0	1	1	0	11,5	0,33	0,33
	Agent social	C	TC	27	26	23	3	35	27,00	23,00
	Agent social	C	TNC 11.5/35	4	4	2	2	11,5	1,31	0,66
	Agent social	C	TNC 17.5/35	1	1	1	0	17,5	0,50	0,50
	Agent social	C	TNC 18.47/35	9	6	3	3	18,47	4,75	1,58
	Agent social	C	TNC 23.25/35	9	8	5	3	23,25	5,98	3,32
	Agent social	C	TNC 30/35	20	19	16	3	30	17,14	13,71
			TOTAL	135	124	96	28	ETP	créés	pourvus
									117,12	84,50

Seine Normandie AGGLOMÉRATION

CIAS

Tableau des effectifs au 01/03/2023– Mouvements non nominatifs CT 16 03 2023

CREATION DE POSTES

- **Filière sociale**

Agent social principal 2ème classe Changement de temps de travail	1 poste	Temps non complet 11.50/35ème

SUPPRESSION DE POSTES

- **Filière sociale**

Agent social principal 2ème classe Régularisation avancement de grade	1 poste	Temps complet
Agent social principal 2ème classe Départ retraite pour invalidité	1 poste	Temps complet
Agent social principal 2ème classe Démission	1 poste	Temps complet
Agent social principal 2ème classe Démission	1 poste	Temps non complet 23.25/35
Agent social Régularisation poste vacant	1 poste	Temps complet
Agent social Régularisation poste vacant	1 poste	Temps non complet 30/35
Agent social Régularisation poste vacant	1 poste	Temps non complet 23.25/35
Agent social Régularisation poste vacant – Régularisation avancement de grade– Fin de contrat	3 postes	Temps non complet 18.47/35

- **Filière administrative**

Rédacteur Départ à la retraite	1 poste	Temps complet
Adjoint administratif Démission	1 poste	Temps complet